

**Arrêté n° 1917 CM du 26 octobre 2023 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Air Tahiti Nui (SEM ATN)**

(NOR : SGG23202546AC-1)

Paru in extenso au journal officiel n°73 NS du 26/10/2023 à la page 7302 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 11/02/2026

Le Président de la Polynésie française,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu le code de commerce ;  
Vu loi du pays n° 2022-1 du 11 janvier 2022 relative aux sociétés d'économie mixte créées par la Polynésie française ;  
Vu la délibération n° 96-159 APF du 12 décembre 1996 portant participation de la Polynésie française au capital social de la société anonyme Tahiti Airlines ;  
Vu la délibération n° 2023-56 APF du 12 octobre 2023 relative aux statuts types des sociétés d'économie mixte créées par la Polynésie française ;  
Vu la délibération n° 2001-148 APF du 30 août 2001 autorisant la modification des statuts de la société Air Tahiti Nui en société d'économie mixte locale Air Tahiti Nui (SEM ATN) ;  
Vu la lettre n° 7084 PR du 29 septembre 2023 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 2 octobre 2023 ;  
Vu l'avis n° 185-2023 CCBF/APF de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française du 10 octobre 2023 ;  
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 octobre 2023 à Taputapuatea,

Arrête :

**Article 1er**

M. Moetai Brotherson est désigné en qualité de représentant de la Polynésie française pour siéger au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la société d'économie mixte Air Tahiti Nui (SEM ATN).

**Art. 2** *Rédaction issue de Arrêté n° 160 CM du 10 février 2026*

Sont désignés en qualité de représentants de la Polynésie française pour siéger au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte Air Tahiti Nui (SEM ATN) :

- M. Moetai BROTHERSON ;
- M. Warren DEXTER ;
- Mme Elise VANAA ;
- M. Nuihau LAUREY ;
- M. Tematai LE GAYIC ;
- M. Hiro ARBELOT ;
- Mme Sandra SHAN SEI FAN ;
- M. Oscar Paul Tetuahau TEMARU ;
- M. Bud GILROY.

**Art. 3**

L'arrêté n° 2207 CM du 3 décembre 2020 modifié portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de la société d'économie mixte Air Tahiti Nui (SEM ATN) est abrogé.

**Art. 4**

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 26 octobre 2023.

Moetai BROTHERSON.

**Voir toutes les modifications dans le temps :**

- [Arrêté n° 1917 CM du 26 octobre 2023](#), JOPF n° 73 NS du 26/10/2023 à la page 7302
- [Arrêté n° 1470 CM du 28 août 2024](#), JOPF n° 97 N du 30/08/2024 à la page 15589
- [Arrêté n° 411 CM du 28 mars 2025](#), JOPF n° 71 N du 31/03/2025 à la page 15
- [Arrêté n° 2519 CM du 17 décembre 2025](#), JOPF n° 298 N du 18/12/2025 à la page 159
- [Arrêté n° 160 CM du 10 février 2026](#), JOPF n° 32 N du 11/02/2026 à la page 77